

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2359

26 septembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Aberdeen Global III</b> .....	<b>113200</b>	<b>Manpower S.à r.l.</b> .....	<b>113194</b>
<b>Assurances-Conseils Luxembourg</b> .....	<b>113190</b>	<b>Market Access III</b> .....	<b>113209</b>
<b>ATC Management (Luxembourg) S. à r.l.</b> .....	<b>113189</b>	<b>Media Building Group Luxembourg S.A.</b> .....	<b>113203</b>
<b>ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>113188</b>	<b>Miel Invest</b> .....	<b>113206</b>
<b>Chelsea Invest Holding</b> .....	<b>113224</b>	<b>Mondi Inflatable Packaging S.A.</b> .....	<b>113190</b>
<b>Cinquecento Investments S.A.</b> .....	<b>113211</b>	<b>OCI Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>113232</b>
<b>Colonnade Holdco N° 7 S.à r.l.</b> .....	<b>113194</b>	<b>Opera Properties S.à r.l.</b> .....	<b>113190</b>
<b>Corsair III Benelux Investments S.à r.l.</b> ..	<b>113223</b>	<b>Ping S.à r.l.</b> .....	<b>113200</b>
<b>Corsair III European Investments S.à r.l.</b> .....	<b>113224</b>	<b>Primeco Investment S.à r.l.</b> .....	<b>113228</b>
<b>Corsair III European Investments S.à r.l.</b> .....	<b>113188</b>	<b>Privileged Property Lux I S.A.</b> .....	<b>113229</b>
<b>Delphi Acquisition Holding S.A.</b> .....	<b>113186</b>	<b>Pusan S.A.</b> .....	<b>113226</b>
<b>Equinox Two S.C.A.</b> .....	<b>113198</b>	<b>RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>113187</b>
<b>Financial Overseas Investment</b> .....	<b>113223</b>	<b>Repco 27 S.A.</b> .....	<b>113189</b>
<b>Fläkt Woods Property Sàrl</b> .....	<b>113191</b>	<b>Romanée Conté S.A.</b> .....	<b>113229</b>
<b>HEBE Holding S.A.</b> .....	<b>113225</b>	<b>SCD Investment Management S.A.</b> .....	<b>113217</b>
<b>Hestia Participations SA</b> .....	<b>113187</b>	<b>Senate Holdings S.A.</b> .....	<b>113196</b>
<b>International Landed Property</b> .....	<b>113224</b>	<b>Shimna Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>113226</b>
<b>Jopen S.à r.l.</b> .....	<b>113206</b>	<b>Soror Invest Holding</b> .....	<b>113187</b>
<b>Jopen S.à r.l.</b> .....	<b>113209</b>	<b>Techford International S.A.</b> .....	<b>113186</b>
<b>Kaba Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>113188</b>	<b>Tyco International Holding S.à r.l.</b> .....	<b>113215</b>
<b>Luxmenuiserie S.à r.l.</b> .....	<b>113194</b>	<b>URANIA Holding S.A.</b> .....	<b>113197</b>
<b>Makvalor</b> .....	<b>113189</b>	<b>Vintners S.à r.l.</b> .....	<b>113186</b>
		<b>XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.</b> .....	<b>113206</b>

**Techford International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.215.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 16 mai 2008*

*Première résolution*

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 107117, est nommée Président du Conseil d'administration, et ce avec effet au 16/05/2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 16/05/2008.

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2008118196/3220/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06182. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Vintners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 134.080,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.278.

—  
*Extrait des Résolutions des Associés du 16 juin 2008*

Les Associés de Vintners S.à.r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 26 octobre 2007,
- de nommer Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France) ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Xavier De Cillia

*Gérant A*

Référence de publication: 2008118185/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02805. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Delphi Acquisition Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.411.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 27 août 2008*

L'associé unique de Delphi Acquisition Holding SA (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de KPMG en tant que Commissaire de la Société et ce avec effet immédiat,
- de nommer TASL PSF S.A., société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Régistre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.933, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, 3 septembre 2008.

Xavier De Cillia

*Administrateur*

Référence de publication: 2008118186/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02803. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Hestia Participations SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 140.130.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 23 juillet 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée décide de ratifier la nomination, avec effet rétroactif en date du 11 juin 2008, de Messieurs Yves Cacclin et Régis Meister en qualité de membre du Conseil d'administration de La Société, ainsi que la durée de leur mandat, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, en qualité de membre du Conseil, Monsieur Jean-Patrick Tran-Phat employé privé demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui l'accepte.

Son mandat commence à courir à partir de ce jour et ce jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Régis MEISTER / Jean-Patrick TRAN-PHAT  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008116945/45/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00698. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080135466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

—  
La société ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., associé de la Société RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.A.R.L. a changé de dénomination en date du 19 juin 2008 par-devant Maître Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg et est devenue ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Suite à cet acte notarié, le nom de l'associé est dorénavant ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. et le nombre de parts sociales reste inchangé. ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. détient 500 parts sociales.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008118066/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03521. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.388.

—  
Constituée par acte de scission par-devant M<sup>e</sup> Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1357 du 19 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOROR INVEST HOLDING*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008118374/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02521. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 84.794.

—  
*Notice*

- Mr Werner STADELMANN, Category A Director, Chief Financial Officer, residing at Solarstrasse 7, Ch-8834 Schindellegi, Switzerland is appointed as Chairman of the Board of Directors with effect as at August 22nd, 2008. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the Shareholders approving the annual accounts as at June 30th, 2008.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Avis*

- M. Werner STADELMANN, Administrateur de catégorie A, Directeur Financier, résidant à Solastrasse 7, CH-8834 Schindellegi, Suisse est élu en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet au 22 août 2008. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuvant les comptes au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 27/08/2008.

Certifié sincère et conforme  
UNICAN LUXEMBOURG S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2008117435/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02296. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.091.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 579 du 11 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Corsair III European Investments S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008118371/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02539. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 80.093.

—  
La société ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., associé de la Société ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.A.R.L. a changé de dénomination en date du 19 juin 2008 par-devant Maître Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg et est devenue ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Suite à cet acte notarié, le nom de l'associé est dorénavant ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. et le nombre de parts sociales reste inchangé. ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. détient 500 parts sociales.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008118072/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03524. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 103.336.

La société ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., associé de la Société ATC Management (Luxembourg) S.A.R.L. a changé de dénomination en date du 19 juin 2008 par-devant Maître Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg et est devenue ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Suite à cet acte notarié, le nom de l'associé est dorénavant ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. et le nombre de parts sociales reste inchangé. ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. détient 500 parts sociales.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118065/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Makvalor, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 49.635.

*Minutes of the Meeting of the Board of Directors held on July 1st, 2008 at 10.00 a.m.*

According to the article 64(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, the directors decide to appoint Mr Abdul Aziz AL FAHAD, lawyer, residing in Riyadh, 11543 Saudi Arabia, as Chairman of the Board. She will act as Chairman for the whole period of his mandate, until the Annual General Meeting of the year 2011.

*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs procèdent à l'élection de Monsieur Abdul Aziz Al Fahad, juriste, résidant professionnellement au Riyadh, 11543 Saudi Arabia en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, 1<sup>er</sup> juillet 2008.

For true copy / Certifié sincère et conforme

MAKVALOR

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2008117437/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Repc 27 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.328.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Mr. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117833/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Opera Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008:

1. Démission de M. Khaled Abdulla Neamat Mohamed Khouri de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Opera Properties S.à r.l.*

F.W.J.J. Welman / M.J. Dijkerman / W. Rits

*Gérant / Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008118197/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03823. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Mondi Inflatable Packaging S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.675.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 30 juillet 2008, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange

- David Edwin Fisher, avec 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Ryan Dirk Mangold, avec adresse au Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de nommer DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au poste de commissaire en remplacement de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008118222/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02991. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Assurances-Conseils Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.810.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 4 août 2008*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Daniel LENFANT de ses fonctions de Directeur Général.

MAZARS (LUXEMBOURG)

*Commissaire aux Comptes*

*Signature*

Référence de publication: 2008118074/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03845. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080137310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Fläkt Woods Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 88.487.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of July, (Grand Duchy of Luxembourg),

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Fläkt Woods Property S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1A, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88.487 (the Company), incorporated on 19 July 2002 pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1437 of 4 October 2002, page 68937. The articles of association of the Company (the Articles) have been the most recently amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 25 October 2007, published on 4 December 2007 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under No 2796,

Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1A, rue Thomas Edison L-1445 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 85.984 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 1,125 (one thousand and one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 112,500 (one hundred twelve thousand five hundred Euro), are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from 1st January 2008 to 31 May 2008 (up to and excluding liquidation) (the Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of Alter Domus S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the Accounts as attached to the present minutes as Schedule 1.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as liquidator (liquidateur) of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder in accordance with article 148 of the Law.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand Duché de Luxembourg),

A comparu pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Fläkt Woods Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.487 (la Société), constituée en date du 19 Juillet 2002 suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -N ° 1437 du 4 octobre 2002, page 68937. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 25 octobre 2007, publié le 4 décembre 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, No 2796,

Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.984 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Olivier Too, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 1.125 (mille cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 112.500 (cent douze mille cinq cents Euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes de la Société (le bilan comptable ainsi que les comptes de perte et profit) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 mai 2008 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes);
3. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination de Alter Domus S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;



6. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

7. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes comme attachés aux présentes à l'annexe 1<sup>ère</sup>. (Schedule 1)

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

*Estimation des frais*

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 1.500.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: OLIVIER TOO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2008. Relation LAC/2008/32296. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008118818/211/162.

(080137972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Manpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 7.055.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de MANPOWER sàrl («la Société») prises à l'unanimité le 15 mai 2008 que:

*Première résolution*

L'associée unique donne acte de la démission de Monsieur Jamal BELAHRACH, employé privé, demeurant à CASA-BLANCA (MAROC), de ses fonctions de gérant administratif avec effet au 15 mai 2008.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer aux fonctions de gérant administratif en remplacement de Monsieur Jamal BELAHRACH, Monsieur Luc JEUDY, né le 25 mars 1953 à REIMS, employé privé, demeurant à 12, rue de Bury, (51) COURCELLES-SAPICOURT.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MANPOWER Sàrl  
Maître Myriam BRUNEL  
Mandataire

Référence de publication: 2008118237/2675/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Colonnade Holdco N° 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.335.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2070 du 6 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco N°7 S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008118378/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02482. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Luxmenuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 141.433.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

## ONT COMPARU:

1) Monsieur Manuel CASADO, ouvrier, né à Salamanque (Espagne) le 7 août 1960, demeurant à 12, rue Principale, à F-57420 Coin-Les-Cuvry (France),

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 août 2008.

2) Monsieur Thomas CASADO, entrepreneur, né à Metz (France) le 13 juillet 1973, demeurant à 21, rue du Bois Brûlé à F-57155 Marly (France),

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée et d'arrêter les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la pose et le montage de charpentes en bois et/ou métalliques, de menuiseries en bois et/ou en matières plastiques ou autres, de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, industrielles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de LUXMENUISERIE S. à r. l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq EUROS (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Manuel CASADO, prénommé: Quarante neuf parts sociales, . . . . .	49
2) Monsieur Thomas CASADO, prénommé: Cinquante et une parts sociales, . . . . .	51
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi aux 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Thomas CASADO, prénommé.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008, LAC/2008/35994. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents A 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008118069/220/107.

(080137243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Senate Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.229.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 422 du 17 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENATE HOLDINGS S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008118379/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02480. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**URANIA Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 41.879.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "URANIA HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, 9, rue Ste Zithe, constituée suivant acte notarié en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 27 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1148 du 9 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de QUATORZE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (14.850.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (14.974.740.- EUR) au montant de CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (124.740.- EUR), par réduction de la valeur nominale de chaque action pour la ramener de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR) à trois euros soixante-dix-huit cents (3,78 EUR) et par remboursement aux actionnaires actuels de la société.

3. Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de QUATORZE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (14.850.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (14.974.740.- EUR) au montant de CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (124.740.- EUR), moyennant réduction de la valeur nominale de chaque action pour la ramener de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR) à trois euros soixante-dix-huit cents (3,78 EUR) et remboursement d'un montant de QUATORZE MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (14.850.000.- EUR) aux actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation dans la société.

L'édit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (124.740.- EUR) représenté par TRENTE-TROIS MILLE (33.000) actions au porteur ou nominatives, d'une valeur nominale de 3,78 euros, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS, A. COENEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008, LAC/2008/35295. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008118819/220/68.

(080137658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri, ici représentée par M. Salvatore MANCUSO, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée "EQUINOX TWO S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 35, bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2008, acte en cours de publication,

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à 37.098 (trente-sept mille quatre-vingt dix-huit euros) divisés en:

(1) 1.126 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

(3) 4.972 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions

existant (ci-après les "Actionnaires") un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en œuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en œuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les "Parts Bénéficiaires"), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du conseil d'administration en date du 11 juillet 2008, une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 210,- (deux cent dix Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 37.098 (trente sept mille quatre-vingt dix-huit Euros) à EUR 37.308,- (trente sept mille trois cent et huit Euros),

par l'émission de 38 (trente huit) actions A nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit cents) par action,

ainsi que 172 (cent soixante douze) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action,

sans réserver, conformément aux dispositions de l'article 6.1 des statuts, aux Actionnaires un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises,

et a décidé d'admettre à la souscription des 38 (trente huit) actions A nouvelles et 172 (cent soixante douze) actions rachetables nouvelles, les souscripteurs suivants dans les proportions suivantes:

- Aviva S.p.A.: 19 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58- par action et 86 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

- Levka S.à r.l.: 19 actions A d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, assorties d'une prime d'émission de EUR 1.432,58- par action et 86 actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58

Les susdites actions nouvelles ont été libérées intégralement par des versement en espèces d'un montant total de EUR 301'051.80 (trois cent et un mille cinquante-et-un et quatre-vingt cents).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 301'051.80 (trois cent et un mille cinquante-et-un et quatre-vingt cents) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 37.308,- (trente sept mille trois cent et huit Euros),

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 37.308,- (thirty-seven thousand three hundred and eight Euro) divided into:

- (1) 1.164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 5.144 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Redeemable Shares").

Version française:

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 37.308,- (trente sept mille trois cent et huit Euros) divisés en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions A");
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les "Actions B") d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 5.144 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les "Actions Rachetables").

*Frais - Déclaration*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MANCUSO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 juillet 2008. LAC/2008/29926. - Reçu mille cinq cent cinq Euros virgule vingt-six Cents (EUR 1.505,26-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008118820/208/115.

(080137737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Ping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.688.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 459 du 22 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PING S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118385/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02591. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Aberdeen Global III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 134.367.

In the year two thousand and eight, on the second day of the month of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of Aberdeen Global III (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable - specialised investment fund having its registered office in Hesperange, 33, rue de Gasperich, incorporated pursuant to a deed passed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 23rd November 2007. The Articles of Incorporation were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 98, on 15th January 2008.

The meeting is opened at 12.00 p.m., Mrs. Gwendoline Boone, private employee, residing professionally in Hesperange is elected chairman of the meeting.

Terry Farrelly, private employee, residing professionally in Hesperange is appointed scrutineer.



The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Christine Kabey, private employee, residing professionally in Hesperange, is appointed to assume the role of secretary.

The Chairman declared and the Meeting noted that:

- The Shareholder present or represented, or the proxy of the represented shareholder and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the Shareholder or its proxyholder, the bureau of the Meeting and the notary. The proxy of the represented Shareholder shall remain annexed to the present minutes.
- The Chairman notes that all shares are represented, that the shareholder represented confirms having received due notice of such Meeting and of its agenda ahead of the Meeting and expressly waives any convening notice requirements.
- The present meeting was therefore regularly convened and has the legal power to act on the following items of the agenda.

*Agenda:*

1. Amend article 4 1st paragraph of the Articles of Incorporation so as to read: "The registered office of the Company is established in Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

2. Amend the first sentence of article 10 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 1pm on the 21st day of April and for the first time in 2009."

3. Amend the first sentence of article 26 of the Articles of Incorporation so as to read as follows: "The accounting year of the Company shall begin on the 1st November of each year and shall terminate on 31st October of the following year and for the first time in 2008."

4. Appoint Mr Hugh Young as a member of the Board of Directors of the Company.

After due consideration, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to amend article 4 1st paragraph of the Articles of Incorporation so as to read:

"The registered office of the Company is established in Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first sentence of article 10 of the Articles of Incorporation as well so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at 1pm on the 21st day of April and for the first time in 2009."

*Third resolution*

The general meeting decides to amend the first sentence of article 26 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the 1st November of each year and shall terminate on 31st October of the following year and for the first time in 2008."

*Fourth resolution*

The general meeting decides the appointment of Mr Hugh Young, born in London (UK), on May 21, 1958, with professional address in Aberdeen Asset Management Asia Limited, 21 Church Street, #01-01 Capital Square Two, Singapore, 049480, as a member of the Board of Directors of the Company.

There being no further business to come before the meeting, it was thereupon dissolved.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de Aberdeen Global III (la "Société") une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé ayant son siège social à Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 novembre 2007. Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 98, le 15 janvier 2008.

L'Assemblée est ouverte à 12.30 heures, Madame Gwendoline Boone, employée privée, résidant professionnellement à Hesperange, est élue président de l'Assemblée.

Monsieur Terry Farrelly, employé privé, résidant professionnellement à Hesperange, est nommé scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Christine Kabey, employée privée, résidant professionnellement à Hesperange soit nommé comme secrétaire.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

- L'actionnaire présent ou représenté, ou la procuration de l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions détenues par lui figurent sur la liste de présence, signée par l'actionnaire ou son représentant, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné. La procuration de l'actionnaire représenté sera annexée au présent acte.

- La présidente note que toutes les actions sont représentées et l'actionnaire représenté déclare être dûment informé de la présente Assemblée et de l'ordre du jour et renonce expressément à toute exigence d'avis de convocation.

- La présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur le point figurant à l'ordre du jour décrit ci-après.

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4, premier paragraphe des statuts afin de lire comme suit: "Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg".

2. Modification de la première phrase de l'article 10 des statuts afin de lire comme suit: "L'assemblée générale ordinaire des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société, ou n'importe où ailleurs à Luxembourg tel que cela peut être précisé dans la convocation à l'assemblée, à 13 heures le 21<sup>ème</sup> jour du mois d'avril, et pour la première fois en 2009."

3. Modification de la première phrase de l'article 26 des statuts afin de lire comme suit: "L'année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante, et pour la première fois en 2008."

4. Nomination de M. Hugh Young comme membre du conseil d'administration de la Société.

Après voir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a, de manière unanime, approuvé la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4, premier paragraphe des statuts afin de lire comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 10 des statuts afin de lire comme suit:

"L'assemblée générale ordinaire des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou n'importe où ailleurs à Luxembourg tel que cela peut être précisé dans la convocation à l'assemblée, à 13 heures le 21<sup>ème</sup> jour du mois d'avril, et pour la première fois en 2009."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 26 des statuts afin de lire comme suit:

"L'année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante, et pour la première fois en 2008."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hugh Young, né à Londres (UK), le 21 mai 1958, avec adresse professionnelle à Aberdeen Asset Management Asia Limited, 21 Church Street, #01-01 Capital Square Two, Singapour, 049480, comme membre du conseil d'administration de la Société.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, les membres du bureau signent ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BOONE, T. FARRELLY, C. KABEY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36120. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008118705/242/133.

(080137850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**M.B.G.L. S.A., Media Building Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 141.438.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains.

Ont comparu:

1) La société FIOGARTY CORPORATION, avec siège social Level 2, Lotemau Center, Vaea Street, APIA SAMOA, constituée le 18 avril 2002, inscrite au Registre des Iles Samoa aoua le numéro 10610;

ici représentée par Maître François CAUTAERTS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg suivant pouvoir lui attribué en date du 5 novembre 2007,

2) Maître François CAUTAERTS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDIA BUILDING GROUP LUXEMBOURG S.A., en abrégé, M.B.G.L. S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Hagen.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura en outre pour objet toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion ainsi que la mise en valeur d'immeubles de toute nature, et ce pour son propre compte.

## Titre II: Capital, actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III: Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## Titre IV: Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## Titre V: Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 16 heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

## Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les statuts de la société, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) FIOGARTY CORPORATION, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf . . . . .	999
2) M <sup>e</sup> . François CAUTAERTS, une . . . . .	1
TOTAL: 1000 actions (mille) . . . . .	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - Monsieur Jean NICOLAS, journaliste indépendant, né le 20 juillet 1951 à Luxembourg, demeurant à L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

Madame Yvonne BOEVER, épouse NICOLAS, sans profession, née le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

- Mademoiselle Sandrine NICOLAS, employée privée, née le 17 août 1984 à Luxembourg, demeurant à L-8391 Nospelt, 17, Grand-Rue.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

Monsieur Pascal HEYART, comptable, né à Pétange, le 1<sup>er</sup> juin 1966, demeurant à L-7381 Bofferdange, Cité Roger Schmitz 85.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.

- 5.- L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué, Jean NICOLAS, préqualifié.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CAUTAERTS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 septembre, 2008 REM 2008/1141. — Reçu cinq cents euros 100.000,- € à 0,5% = 500,-.

Le Releveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008118078/218/154.

(080137287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Jopen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.633.

Constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 1999, acte publié au Mémorial C no 223 du 23 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jopen S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118387/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02579. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.136.825,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.856.

RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions de l'Associé unique du 5 juin 2008*

L'associé unique de XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Valerie Cooke en tant que gérant de la Société avec effet au 6 juin 2008.
- de nommer Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 6 juin et ce, pour une durée indéterminée.

Suite à un changement de dénomination et à un changement d'adresse de l'actionnaire unique, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit. L'actionnaire unique de la Société se dénomme dorénavant XB Luxembourg Holdings 1 S.A. et a son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, 3 septembre 2008.

Jean-Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2008118062/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02798. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Miel Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 141.432.

STATUTS

L'an deux mil huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

#### ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE OP DER STEH S.à r.l., en abrégé I.O.D.S. S.à r.l. avec siège social à L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.354,

constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2004,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations en date du 8 avril 2005, numéro 313, page 15.001, ici représentée par Madame Sylvie GILSON, employée privée, née le 26 juin 1960 à Esch/Alzette, numéro de matricule 1960 06 26 380, demeurant à L-3328 CRAUTHEM, 3 Op der Steh,

agissant en sa qualité de gérante unique de la dite société, fonction à laquelle elle a été nommée suivant assemblée générale consécutive à la constitution de la dite société, prédécrite,

2.- La société anonyme LUX-JB-IMMO S.A., avec siège social à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.630,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 19 août 2004, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations en date du 4 novembre 2004, numéro 1.112, page 53.365,

modifiée pour la dernière fois suivant assemblée générale sous seing privé du 4 juillet 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations en date du 10 septembre 2007, numéro 1.936, page 92.889,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Sophie SIEDLER, employée privée, née à Luxembourg le 23 avril 1958, numéro de matricule 1958 04 23 224, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl,

en vertu des pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale consécutive à la constitution de ladite société en date du 19 août 2004.

Lesquelles comparantes, par leurs représentantes susnommées, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle a encore pour objet la gestion de syndic de copropriétés.

La société pourra en outre faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «MIEL INVEST» S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Crauthem.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	parts sociales
1.- IMMOBILIERE OP DER STEH S.à r.l, préqualifiée: . . . . .	50
2.- LUX-JB-IMMO S.A., préqualifiée: . . . . .	50
Total: . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois de la loi sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (1.000,- euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées par leurs représentantes ci-avant décrites, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix, elles ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sylvie Gilson, employée privée, demeurant à L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:



Madame Sophie Siedler, employée privée, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl,

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3.- Le siège social de la société est établi à L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gilson, Siedler, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 septembre 2008, Relation: RED/2008/1075. — Reçu soixante-deux euros (62,00 €) à 0,5% = 62,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 septembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008118070/7851/128.

(080137237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

### **Jopen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.633.

—  
Veuillez prendre note du changement suivant:

*Ancien associé:*

Stichting Administratiekantoor Hakuna Matata, 500 parts sociales

*Nouvel associé:*

"Fortis de Hondsrug" B.V,

"private company with limited liability"

1097 JB Amsterdam, 200, Prins Bernhardplein, Pays-Bas,

inscrite au registre de commerce "Chamber of Commerce and Industries in Amsterdam" sous le numéro 33110286, 500 parts sociales.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Jopen S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118193/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

### **Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.329.

—  
In the year two thousand eight, on the twenty-first of August,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of MARKET ACCESS III, a société anonyme, qualified as société d'investissement à capital variable (SICAV), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1983 of August 14, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 140 329.

The meeting was opened with Christophe BOUCHERIE, lawyer, residing in Luxembourg,

in the chair who appointed as secretary Nicole SUIGNARD, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Noémie NIFFLE, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by (i) the shareholders present, (ii) the proxies of the shareholders represented, (iii) the members of the bureau and (iv) the undersigned notary. The said attendance list and proxies initialled "ne variatur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document in order to be registered with this deed.

(ii) It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) shares in issue, are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

(iii) The agenda of the extraordinary shareholders' meeting is the following:

*Amendment to the articles of incorporation of the Company*

To amend the fourth and eighth paragraphs of article 7 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to allow fractions of shares to be issued by the Company.

Those paragraphs of this article shall respectively read as follows:

"Fractions of shares may be issued."

"The rights attached to shares are those provided for in the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies and its amending Laws to the extent that such Law has not been superseded by the 2002 Law. All the shares of the Fund, whatever their value and whatever the class to which they belong, have an equal voting right. Fractions of Shares shall not carry any voting rights but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend. All the shares of the Fund of whatever class have an equal right to the liquidation proceeds and distribution proceeds."

After having taken knowledge of the agenda, the meeting takes the following resolution by a majority of more than two thirds of the votes of the shareholders present or represented:

*Resolution*

The meeting resolves to amend the fourth and eighth paragraphs of article 7 of the Articles to read respectively as follows:

"Fractions of shares may be issued."

"The rights attached to shares are those provided for in the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies and its amending Laws to the extent that such Law has not been superseded by the 2002 Law. All the shares of the Fund, whatever their value and whatever the class to which they belong, have an equal voting right. Fractions of Shares shall not carry any voting rights but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend. All the shares of the Fund of whatever class have an equal right to the liquidation proceeds and distribution proceeds."

There being no further items being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt et un août,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme MARKET ACCESS III, qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV), avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ( le "Mémorial") numéro 1983 du 14 août 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140 329.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Christophe BOUCHERIE, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Nicole SUIGNARD, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Noémie NIFFLE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et requis le notaire d'acter:

(i) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont renseignés sur une liste de présence signée par (i) les actionnaires présents, (ii) les mandataires des actionnaires représentés, (iii) les membres du bureau et (iv) le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence et les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci

(ii) Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions émises sont valablement représentées à la présente assemblée et en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Modification des statuts de la société*

Modification des alinéas 4 et 8 de l'article 7 des statuts de la société (les "Statuts") afin de consentir à l'émission par la société de fractions d'actions.

Ces alinéas de cet article auront la teneur suivante:

"Des fractions d'actions pourront être émises.

Les droits attachés à ces actions sont ceux prévus par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et ses Lois modificatives dans la mesure où cette Loi n'a pas été remplacée par la Loi de 2002. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal. Les fractions d'actions n'auront pas de droits de vote, mais auront droit, dans la mesure où la Société le déterminera, à une fraction correspondante de tout dividende. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur classe, ont un droit de vote égal en ce qui concerne le produit de la liquidation et de la distribution."

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée a pris la résolution suivante par une majorité de plus de deux-tiers des actionnaires présents ou représentés:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les alinéas 4 et 8 de l'article 7 des statuts qui auront la teneur suivante:

"Des fractions d'actions pourront être émises.

Les droits attachés à ces actions sont ceux prévus par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et ses Lois modificatives dans la mesure où cette Loi n'a pas été remplacée par la Loi de 2002. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal. Les fractions d'actions n'auront pas de droits de vote, mais auront droit, dans la mesure où la Société le déterminera, à une fraction correspondante de tout dividende. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur classe, ont un droit de vote égal en ce qui concerne le produit de la liquidation et de la distribution."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; qu'à la demande des mêmes comparantes et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Chr. Boucherie, N. Suignard, N. Niffle, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008. Relation: LAC / 2008 / 35429. — Reçu douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008118816/212/112.

(080137742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Cinquecento Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 141.449.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

la société anonyme "Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg", en abrégé "Experta Luxembourg", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 29.597),

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CINQUECENTO INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est

constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois d'avril à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

*Souscription et libération*

Les trois cent cinquante (350) actions sont souscrites par la société "Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg", en abrégé "Experta Luxembourg", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

*Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean BODONI, demeurant professionnellement, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Sébastien WIANDER, demeurant professionnellement au, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Arnaud MILLION, demeurant au 60, rue Emeriau, F-75015 Paris.

Monsieur Jean BODONI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11471. — Reçu cent soixante-quinze Euros (35.000.- à 0,5% = 175.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008118710/239/171.

(080137458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.083.578.588,95.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco International Holding S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.091 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 54 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 17 October 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2636 of 17 November 2007.

Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.550, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Laetitia Vauchez, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 1,083,578,588.95 (one billion eighty-three million five hundred seventy-eight thousand five hundred eighty-eight United States Dollars and ninety-five cents) represented by 21,671,571,779 (twenty-one billion six hundred seventy-one million five hundred seventy-one thousand seven hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of USD .05 (five cents of the United States) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;
4. Empowerment to and authorisation of any manager of the Company or Mr Marc Feider, Mr Bertrand Gérardin, Ms Laetitia Vauchez and Mrs Stephanie Denizot-Laine, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder made the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

(a) The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall commence on 27th September and end on 26th September of the following year.

(b) The Sole Shareholder resolves that the current accounting year of the Company which commenced on the 29th September 2007 shall end on the 26th September 2008 rather than on the 28th September 2008.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 27th of September and ends on the 26th of September of the following year."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company or Mr Marc Feider, Mr Bertrand Gérardin, Ms Laetitia Vauchez and Mrs Stephanie Denizot-Laine, being lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.091 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 54 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 17 octobre 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2636 du 17 novembre 2007.

Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mademoiselle Laetitia Vauchez, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 1.083.578.588,95 (un milliard quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents) représenté par 21.671.571.779 (vingt et un milliards six cent soixante et onze millions cinq cent soixante et onze mille sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;

3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à Mr Marc Feider, Mr Bertrand Gérardin, Mlle Laetitia Vauchez et à Mme Stephanie Denizot-Laine, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

5. Divers.



III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

(a) L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, qui commencera donc le 27 septembre et se terminera le 26 septembre de l'année suivante.

(b) L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 29 septembre 2007 se termine le 26 septembre 2008 au lieu du 28 septembre 2008.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 27 septembre et se termine le 26 septembre de l'année suivante."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Mr Marc Feider, Mr Bertrand Gérardin, Mlle Laetitia Vauchez et à Mme Stéphanie Denizot-Laine, avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34204. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008118707/242/150.

(080137884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**SCD Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 141.448.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifth of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by Mrs. Christine COULON-RACOT, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 05th 2008.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Ms. Cindy SZABO, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 05th 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "SCD Investment Management S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate

or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Monday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional disposition*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- "LANNAGE S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7'750
2.- "VALON S.A.", prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	<u>7'750</u>
TOTAL: fifteen thousand five hundred shares . . . . .	15'500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

#### *Second resolution*

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A.", previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

*Third resolution*

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 05 septembre 2008.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 05 septembre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par toutes les mandataires des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "SCD Investment Management S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration devra désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 10 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2.- "VALON S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	<u>7.750</u>
TOTAL: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A.", une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. SZABO, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11473. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008118711/239/295.

(080137452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.333.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008*

1. MM. Gérard BIRCHEN, Sinan SAR et Jacques CLAEYS ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118192/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.071.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 août 2008*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 03/09/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118194/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.091.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 août 2008*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 03/09/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Corsair III European Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118195/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**International Landed Property, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 30.112.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 septembre*

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 1 à 3.

2. Monsieur André WILWERT, diplômé ICHec Bruxelles, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 février 1951, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Patrick WILWERT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 juillet 1977, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL LANDED PROPERTY

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118191/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Chelsea Invest Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.387.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Daniel GALHANO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.



4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. M. Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHELSEA INVEST HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118190/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

### **HEBE Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HEBE HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, 9, rue Ste Zithe, constituée suivant acte notarié en date du 24 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 du 25 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 9 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de DIX-HUIT MILLIONS D'EUROS (18.000.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (18.151.200.- EUR) au montant de CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (151.200.- EUR), par réduction de la valeur nominale de chaque action pour la ramener de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR) à trois euros soixante-dix-huit cents (3,78 EUR) et par remboursement aux actionnaires actuels de la société.

2. Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de DIX-HUIT MILLIONS D'EUROS (18.000.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS

EUROS (18.151.200.- EUR) au montant de CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (151.200.- EUR), moyennant réduction de la valeur nominale de chaque action pour la ramener de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR) à trois euros soixante-dix-huit cents (3,78 EUR) et remboursement d'un montant de DIX-HUIT MILLIONS D'EUROS (18.000.000.- EUR) aux actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (151.200.- EUR) représenté par QUARANTE MILLE (40.000) actions au porteur ou nominatives, d'une valeur nominale de trois euros soixante-dix-huit cents (3,78 EUR) chacune, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE SEPT CENTS EUROS (1.700.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS, A. COENEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35294. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008118813/220/66.

(080137561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Pusan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.027.

*Extrait du procès-verbal*

*de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008117557/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03357. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Shimna Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.331.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of August.

Before Us, Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., having its registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale (R.C.S. Luxembourg B 120.127),

here represented by Mrs Laure BOSSU, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given on August 22nd, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Shimna Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 28th, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1184 of June 16th, 2007 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on July 31st, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2024 of September 19th, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office from L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office is established at Schuttrange."

*Third resolution*

The sole shareholder decides the revocation of Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert as manager of the company and decides to grant him discharge for the carrying out of his mandate.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period of time, each having the power to bind the company by his sole signature:

- Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Mr. Alex van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

GAIA REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale (R.C.S. Luxembourg B 120.127),

ici représentée par Madame Laure BOSSU, employée privée, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration datée du 22 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Shimna Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 août 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2057 du 3 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2024 du 19 septembre 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, vers L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Schuttrange."

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de révoquer Monsieur Ivo Kustura, juriste, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert comme gérant de la société et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée, ayant chacun les pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle:

- Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

- Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. BOSSU, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2008. LAC/2008/34973. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008118814/220/100.

(080137572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Primeco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.095.

\* En date du 25 juin 2008 l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 25 juin 2008 de John Kleynhans avec adresse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg de son mandat de Gérant de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 25 juin 2008 de la société ProServices Management S.à r.l., B105.263, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société pour une période indéterminée.

- d'accepter la nomination avec effet au 25 juin 2008 de Matthew Charles Stokes né le 20 août 1976 à Guernsey, Grande-Bretagne avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que Gérant de la Société pour une période indéterminée.

- d'accepter le transfert du siège social de la Société du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 47, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

\* Transfert de parts sociales:

La société Victoria Management Services S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a transféré 248 parts sociales à Matthew Charles Stokes né le 20 août 1976 à Guernsey, Grande-Bretagne avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

La société Thibault Management Services S.A., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a transféré 248 parts sociales à Matthew Charles Stokes né le 20 août 1976 à Guernsey, Grande-Bretagne avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117804/631/32.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

### **Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 5 septembre 2008*

1. Madame Tjitske STRIKWERDA a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Monsieur Benoît NASR a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Carl SPEECKE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Madame Tjitske STRIKWERDA a été nommée comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROMANEE CONTE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118189/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

### **Privileged Property Lux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 130.115.

—  
In the year two thousand eight, on the twelfth of August.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "PRIVILEGED PROPERTY I S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on July 5, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1909 of September 6, 2007. The Articles of Incorporation

have been amended by a deed of the undersigned notary of the 5th of March 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 915 of April 14, 2008.

The meeting was opened by Mr Frederik ROB, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed capital of PRIVILEGED PROPERTY LUX I S.A. with an amount of EUR 1,000,000.-; thus increasing the subscribed capital from its present amount of EURO 5,500,000.-; up to an amount of EURO 6,500,000.-

2. To issue 900 new class A shares and 100 new class B shares of equal value with no expression of the value, having the same rights and obligations as the shares already existing.

3. To accept the subscription of the newly issued by the actual shareholders.

4. To amend the article 5 of the Articles of the Association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) to bring it from its present amount of FIVE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (5,500,000.- EUR) to SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (6,500,000.- EUR) by the issue of 900 (nine hundred) new class A shares and 100 (one hundred) new class B shares of equal value with no expression of the value, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - liberation*

Thereupon the existing shareholders declare to subscribe the new shares as follows:

1. HERZOG INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

here represented by Frederik ROB, prenamed,

in accordance with a proxy given under private seal

declares to subscribe 400 (four hundred) new class A shares and 100 (one hundred) new class B shares.

2. KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy,

here represented by Frederik ROB, prenamed,

in accordance with a proxy under private seal

declares to subscribe 500 (five hundred) new class A shares.

The one thousand (1,000) new shares have been fully paid up in cash so that the amount of ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at EUR 6,500,000.- (six million five hundred thousand euro) represented by 5,850 (five thousand eight hundred and fifty) class A shares (the "Class A Shares") and 650 (six hundred and fifty) class B shares (the "Class B Shares") of equal value with no expression of the value. The Class B Shares shall at any moment represent at least ten percent (10%) of the share capital of the Company."

113231

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 7,500.-

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze août.

Par devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIVILEGED PROPERTY LUX I S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1909 du 6 septembre 2007. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 915 du 14 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

qui désigne comme Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmenter le capital social de PRIVILEGED PROPERTY LUX I S.A. d'un montant de 1.000.000.- EUR, portant ainsi son montant actuel de 5.500.000.- EUR à un montant de EUR 6.500.000.-.

2. Emettre 900 nouvelles actions de classe A et 100 nouvelles actions de classe B d'égale valeur sans valeur nominale expresse, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Accepter la souscription des actions nouvellement émises par les actionnaires actuels.

4. Modifier l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (5.500.000.- EUR) à SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (6.500.000.- EUR) par l'émission de 900 (neuf cents) nouvelles actions de classe A et 100 (cent) nouvelles actions de classe B d'égale valeur, sans valeur nominale expresse, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - libération*

Sont alors intervenues aux présentes les actionnaires actuels qui déclarent souscrire les actions nouvelles comme suit:

1. HERZOG INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu, ici représentée par Frederik ROB, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire 400 (quatre cents) nouvelles actions de classe A et 100 (cent) nouvelles actions de classe B.

2. KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Frederik ROB, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire 500 (cinq cents) nouvelles actions de classe A.

Les mille (1.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) représenté par 5.850 (cinq mille huit cent cinquante) actions de classe A (les "Actions de Classe A") et 650 (six cent cinquante) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'égale valeur, sans valeur nominale expresse. Les Actions de Classe B devront toujours représenter au moins dix pour cent (10%) de capital social de la Société."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 7.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROB, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008. Relation: LAC/2008/34218. — Reçu cinq mille euros (0,50% = 5.000.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008118823/242/152.

(080137970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

#### **OCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.672.

—  
Veuillez prendre note que Monsieur Kevin STRUVE est gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

OCI Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118187/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.